

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES**

Tel: 04-75-64-41-21

Fax: 04-75-64-38-32

mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2013**

Sur convocation du Maire, le Conseil Municipal de Pranles s'est réuni le vendredi 14 juin de 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, Mmes Martine VERDEAUX, Nathalie DHORMES, M Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, MM Christian ROSE, Jean Claude VIDAL.

Absents excusés : Patrick MOUNIER, procuration donnée à Martine VERDEAUX
Marie-Anne VIALATTE, procuration donnée à Denis CLAIR

Absent : Nicolas ARNAUD

Secrétaire de séance : M VIDAL Jean Claude

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte-rendu du 15/05/2013
- ✓ Présentation de la nouvelle charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche 2013 – 2025 par sa Présidente, Madame Lorraine CHENOT et son Directeur, Fabrice DI RUSSO
- ✓ Délibération sur la gouvernance de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- ✓ Décision modificative N°1 du budget principal
- ✓ Délibération sur l'approbation de la convention de location salle Robert DELON
- ✓ Délibération d'aide financière du Conseil général pour le déneigement des voies communales 2012-2013
- ✓ Délibération pour l'adhésion à l'Association Centrales Villageoises du Val d'Eyrieux.
- ✓ Travaux Pont de Planchérieole
- ✓ Questions diverses

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 MAI 2013

Cinq modifications :

Chapitre 2 : **Charte du PNR** : « 3^{ème} paragraphe, ajouter après « adhésion » : « Ils dénoncent d'autre part les termes « **approuver sans réserve la nouvelle charte révisée...** »

Chapitre 3 : **Opération PNR** : ajouter après « demande » : « **pour être en cohérence avec la décision prise au chapitre 2** ».

Chapitre 7 : Convention Cinéma.. : le résultat du vote est :

Pour : 8
Abstentions : 2

Chapitre 10 : Chemin de Très le Serre : ajouter après « concernées » : « **La commune se chargera de faire respecter le plan d'alignement** ».

Demande des participants à l'activité GYM de l'Amicale Laïque : ajouter après « vendredi soir » : « **et que la priorité sera toujours donnée aux besoins de la commune et de l'intercommunalité** »

2 – PRESENTATION DE LA NOUVELLE CHARTE DU PNR DES MONTS D'ARDECHE 2013-2025 PAR SA PRESIDENTE LORRAINE CHENOT ET SON DIRECTEUR FABRICE DI RUSSO

Répondant aux craintes exprimés lors de la séance du conseil du 15 mai qui a repoussé par 5 voix contre, 3 pour et 2 abstentions la charte révisée du PNR des Monts d'Ardèche, Mme CHENOT et Mr DI RUSSO ont rappelé ses objectifs, que l'on retrouve dans le document remis aux participants le 15 mai : « **Projet de charte révisée du PNR des Monts d'Ardèche** ». Ils ont fait état des actions menées par le parc en direction de notre commune :

- « Cinéma au village », 5 projections
- Opération « le Parc se décarcasse » : enlèvement gratuit d'épaves de véhicules à moteur.
- Accompagnement de la scénographie, équipement présentoirs communication Moulin de Mandy et Musée du Bouschet de Pranles (40 000 €)
- Label PNR pour un hébergeur et chemin de la création
- Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, 7 000 € d'aide pour un éleveur
- Accompagnement de projets scolaires : 1000 €
- Topoguide sur la Route des Dragonnades et mise en route d'une réflexion sur sa redynamisation.
- Subvention au MARAF : 8 200 €
- Aide à l'installation d'un artisan : 2 600 € etc...

Ils ont affirmés que le PNR n'avait aucun pouvoir de coercition, mais qu'il était une boîte à outil à disposition des collectivités, pour autant qu'elles veuillent bien s'en servir.

Plusieurs conseillers leur ont opposé la crainte de voir s'instituer de nouvelles contraintes que l'empilement de nombreuses structures impose déjà, s'ajoutant à celles de l'Etat. S'ils ne rejettent pas par principe l'existence du PNR, ils refusent d'approuver « sans réserves » des propositions, des suggestions ou des indications reprises à leur compte par les services de l'Etat. L'application récente de certaines obligations en matière de distribution d'eau potable ou de brûlage des déchets verts a été mal vécue et mal acceptée. En outre les délégués au Conseil Syndical du PNR s'interrogent sur la gouvernance du PNR qui ne leur apparaît pas démocratique.

Il est fait état de quelques réactions d'administrés, dont certains « labellisés PNR », qui contestent la décision du Conseil Municipal.

Au terme du débat, le vote du 15 mai n'a pas été remis en cause. Il est rappelé que la date butoir de réception des délibérations relatives à la Charte révisée est le 25 juillet.

3 – DELIBERATION SUR LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE

Après quelques tergiversations en séance plénière, le nombre de délégués de la future C.A.P.C.A. est fixé à 59. La commune aura 1 représentant titulaire et 1 suppléant.

Le bureau de la CAPCA sera constitué de 15 vice-présidents, et les commissions seront ouvertes aux conseillers municipaux.

Vote : 9 pour
 1 contre

4 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

500 € pris sur la D022, Dépenses imprévues de fonctionnement, répartis pour 350 € sur la D023, Virement à la section d'investissement, et 150 € la D66, Charges financières.
Adoptée à l'unanimité.

5 – DELIBERATION SUR L'APPROBATION DE LA CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE ROBERT DELON

Adoptée par 9 voix pour, 1 contre après une modification dans la rubrique matériel mis à disposition : suppression de « congélateur ».

6 – DELIBERATION D'AIDE FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL POUR LE DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES 2012- 2013

Adoptée à l'unanimité.

7 – TRAVAUX PONT DE PLANCHERIOU

Le pont de Planchériou sur l'Auzène relie la commune de St Sauveur de Montagut à celle de Pranles. Le devis de l'entreprise TP 2000 s'établit à 8500 € HT. 2/3 à la charge de St Sauveur et 1/3 à la charge de Pranles, soit 2833 € HT. Ces travaux de rejointoiement débuteront en septembre.

8 – QUESTIONS DIVERSES

La commune obtient une **dotation de 4335 €** du Fond de Péréquation Intercommunal.

Dégagement d'un pontet obstrué sur la route de la Pizette suite aux intempéries de mai, par Jérémie Vialle pour la somme de 365 €.

Deux camions d'enrobés ont été étalés, dont 1 sur la route de Chamarouan.

Trois traversées de route vont être créées sur la portion de route reliant le Vabre Vieux d'Auzène au Vabre Jeune d'Auzène.

Aucune autre question n'est soulevée.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 18 juillet à 20h30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h50.